

TIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



Distr.  
LIMITEE

E/CN.14/UNCTAD III/PM/INF/3  
8 octobre 1971

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

Réunion préparatoire des Ministres africains  
à la troisième CNUCED

Addis-Abéba, 8-14 octobre 1971

REUNION DU GROUPE AFRICAIN AUX REUNIONS ANNUELLES DE LA BIRD  
ET DU FMI EN 1 9 7 1

Les extraits ci-joints des memoranda adressés, par le Groupe africain à Washington, d'une part à M. Robert S. McNamara, Président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de ses filiales et, d'autre part, à M. Pierre-Paul Schweitzer, Directeur général du Fonds monétaire international, ainsi que du Communiqué du Président du Groupe africain au FMI et à la Banque mondiale, sont reproduits pour l'information des participants. 1/

1/ Traduction non officielle.

Mémoire du Groupe des pays africains représentés  
aux réunions annuelles tenues à Washington, D.C. en 1971  
à Monsieur Robert S. McNAMARA,  
Président de la Banque internationale  
pour la reconstruction et le développement et de ses filiales

Introduction

Les Gouverneurs africains notent qu'au cours de la période quinquennale 1963-1968, le Groupe de la Banque a investi 803 millions de dollars en Afrique. Ils rappellent l'objectif fixé sur l'initiative du Président qui consiste à tripler ce montant entre 1968 et 1973 et estiment que cet objectif est réalisable. A cet égard, ils félicitent le Président et le personnel du secrétariat des résultats qui ont été obtenus jusqu'ici. S'ils se réjouissent en général des progrès acquis, les Gouverneurs africains n'en voudraient pas moins appeler l'attention du Président sur le fait que l'essor donné pendant l'exercice 1967/68 s'est ralenti considérablement au cours des deux derniers exercices, c'est-à-dire le montant total des prêts et crédits consentis aux pays africains, qui avait été de 345 millions de dollars en 1968/69, est passé à 443 millions en 1969/70 et à 468 millions de dollars seulement en 1970/71. Ils expriment l'espoir que des mesures appropriées seront prises pour que le courant de l'assistance au développement accordé par le Groupe de la Banque aux pays africains se développe sur le même rythme qu'au cours des deux premières années du programme quinquennal.

Les Gouverneurs africains ont pris note avec préoccupation de la faiblesse de l'activité de la SFI en Afrique au cours de l'exercice 1970/71. Si pendant les deux exercices antérieurs le continent africain avait reçu de la SFI une aide représentant au moyenne 10 p. 100 du total de ses engagements annuels, au cours de la période considérée un seul investissement (600 000 dollars), qui ne représente que 0,6 p. 100 des engagements totaux de la SFI, a été effectué en Afrique. Les Gouverneurs sont inquiets du niveau peu élevé des investissements de la SFI et demandent instamment à la SFI de jouer, au cours des prochaines années, un rôle plus actif dans le cadre du développement économique de l'Afrique.

Répartition des ressources de l'IDA

En dépit de l'appel en faveur d'une répartition géographique plus équitable des ressources de l'IDA lancé par le Président en 1970, les Gouverneurs africains ont pris note de ce que le montant des capitaux que l'IDA a affectés aux pays africains, est tombé de 161 millions de dollars au cours de l'exercice 1969/70 à 121 millions de dollars en 1970/71 (soit une baisse de 40 millions de dollars en valeur absolue et de plus de 24 p. 100 en valeur relative). Ils ont aussi dû constater que cette baisse était bien plus importante que celle connue par une autre région géographique quelle qu'elle fût. Les Gouverneurs africains estiment que cette baisse constitue une réduction très sérieuse du volume des capitaux de dévelop-

pement d'origine extérieure mis à la disposition de l'Afrique; ils voudraient donc appeler l'attention du Président sur cette question et ils insistent à nouveau sur la nécessité de réviser les critères déterminant le droit de recevoir des emprunts de l'IDA. Cette question est particulièrement urgente en ce moment en raison des retards intervenus dans l'action visant à réunir les conditions nécessaires pour assurer l'efficacité de la troisième augmentation des ressources de l'IDA. Dans ce contexte, ils demandent instamment au Président de l'IDA d'utiliser toute son influence pour obtenir que cette question vitale soit résolue dans les meilleurs délais.

#### Société financière internationale

La politique actuelle de la SFI ne lui permet pas d'investir dans des projets où l'Etat détient une participation majoritaire. Etant donné la réticence des investisseurs privés étrangers à investir dans les pays relativement peu développés, en particulier en Afrique, nous exhortons la Banque à modifier la politique actuelle de la SFI pour qu'elle puisse participer au financement d'entreprises où les Etats africains détiennent une participation majoritaire.

#### Prêts destinés aux programmes

Les Gouverneurs africains notent avec satisfaction qu'au cours de l'exercice 1970/71 une aide a été accordée pour la première fois à un programme d'un pays africain. Ils espèrent qu'à l'avenir des demandes analogues, présentées dans des conditions appropriées, seront dûment prises en considération, compte tenu du fait que les pays africains ont un besoin urgent de moyens de financement de ce genre.

#### Financement des dépenses locales

Les Gouverneurs africains, tout en remerciant la Banque et l'IDA d'avoir montré une certaine souplesse en matière de financement de l'élément dépenses locales des projets, demandent instamment à la direction de la Banque et de l'IDA d'envisager cette question dans une optique plus libérale.

L'expérience montre que le développement peut être stimulé par une action concertée qui porte sur un programme bien intégré. Il est donc absolument indispensable que les donateurs et les bénéficiaires de l'aide attachent une attention considérable non seulement aux secteurs qui se prêtent aisément à une assistance extérieure, mais aussi aux secteurs qui sont considérés traditionnellement comme pouvant seulement faire l'objet d'investissements en monnaie locale. Comme pour les projets demandant un pourcentage élevé de devises étrangères, le succès des projets dont l'élément dépenses locales est important, dépend de l'efficacité avec laquelle ils sont élaborés et exécutés. Il importe donc absolument que le Groupe de la

Banque adopte une technique plus audacieuse qui lui permette de contribuer, en temps utile, à l'élaboration, à l'exécution et au financement de petits projets nécessitant surtout des dépenses en monnaie locale.

#### Préparation des projets financés par le Groupe de la Banque : coûts et procédures

Les Gouverneurs africains ont conscience de l'importance qu'il convient d'attacher à la préparation convenable des projets avant l'allocation des ressources. Toutefois, ils ont pu observer que les dépenses relatives à la préparation des projets du Groupe de la Banque (jusqu'au moment de l'investissement) représentent une charge de plus en plus lourde pour le budget de la plupart des Etats. Ce problème tient peut-être en partie au fait que la Banque suit strictement les procédures établies et aux délais importants qui s'écoulent entre la préparation et l'exécution d'un projet. Les Gouverneurs africains souhaitent appeler l'attention du Président sur ce problème et ils manifestent l'espoir que l'on examinera la manière dont sont préparés les projets du Groupe de la Banque avant l'investissement dans le but de réduire les dépenses en augmentation et les délais nécessaires aux différentes procédures.

#### Développement industriel

Conscients du rôle majeur, que l'industrialisation peut jouer dans le cadre du développement économique de l'Afrique, les Gouverneurs africains, dans leur domaine de compétence, recherchent les moyens d'aborder ce problème. Ce faisant, ils peuvent tirer parti de tout conseil que le Groupe de la Banque est en mesure de leur fournir. Les Gouverneurs africains voudraient donc rappeler au Président combien il est important et nécessaire que le Groupe de la Banque suive une politique judicieuse en matière d'industrialisation. Ils proposent que la Banque entreprenne au cours du prochain exercice une étude spéciale des mesures susceptibles d'accélérer l'industrialisation en Afrique.

#### Élevage, pêches et tourisme

Les Gouverneurs africains estiment que le lancement de programmes de développement bien conçus dans les secteurs de l'élevage, des pêches et du tourisme, pourrait avoir un rôle extrêmement important dans le développement économique d'un grand nombre de pays africains. Ils notent avec inquiétude que malgré les assurances antérieures du Président, aucun indice manifeste ne permet de constater que le Groupe de la Banque envisage dans une perspective hardie et dynamique de fournir des stimulants substantiels à ces secteurs en Afrique.

### Problèmes en matière de transports

Les Gouverneurs africains, conscients du rôle que les transports, en général, et les transports aériens, en particulier, jouent dans le développement économique de leurs pays et rappelant la Stratégie pour la deuxième Décennie du développement qui reconnaît le droit des pays sans littoral au désenclavement, demandent instamment au Président de la Banque de renforcer la participation de la Banque au développement de ce secteur important.

### Assistance financière du Groupe de la Banque aux sociétés financières de développement

Tout en rendant hommage aux efforts déployés depuis 1968, les Gouverneurs africains souhaiteraient que la Banque participe plus activement à la fourniture d'une assistance technique et financière aux sociétés financières de développement en Afrique afin de les mettre en mesure de s'acquitter plus efficacement de leur rôle d'intermédiaire dans la répartition des fonds nécessaires pour l'exécution de projets de moindre envergure.

### Mesures financières supplémentaires

Les Gouverneurs africains se rendent compte que comparées aux besoins, les sources actuelles de capitaux de développement sont insuffisantes, particulièrement lorsque les recettes d'exportation baissent de façon inattendue. Par conséquent, il faut mettre tout en oeuvre pour diversifier les sources de capitaux de développement. Ceci étant, les Gouverneurs africains demandent au Président du Groupe de la Banque de revenir sur sa décision de ne pas entreprendre actuellement l'étude des programmes de financement supplémentaires sollicitée par l'organe directeur de la CNUCED. Ils ne croient pas que la question de la réalisation de cette étude doive dépendre en ce moment de la disponibilité de moyens fournis par les pays de la Partie I. Cette question revêt actuellement une importance particulière en raison des effets nuisibles que les problèmes monétaires actuels des pays développés risquent d'avoir sur les recettes en devises étrangères des pays en voie de développement.

Communiqué du Président du Groupe africain  
du FMI et de la Banque mondiale

Les Gouverneurs africains du FMI et de la Banque mondiale sont profondément préoccupés par l'actuelle crise monétaire internationale. Bien que cette crise soit due au défaut d'alignement des économies des principaux pays industriels et aux courants de capitaux spéculatifs ainsi créés entre eux, ses effets contraires se font sentir à l'échelle mondiale et sont particulièrement néfastes pour l'économie des pays les moins développés. Les restrictions déjà imposées par certains pays industrialisés aux échanges et paiements internationaux et les autres mesures palliatives envisagées sont préjudiciables à l'économie des pays en voie de développement, fortement tributaires de leurs recettes d'exportation de produits de base. Non seulement les termes de l'échange, en voie de dégradation, sont encore aggravés pour les pays africains par les mécanismes d'ajustement prévus entre pays industrialisés, mais encore les maigres réserves détenues par les premiers en devises des seconds vont s'amenuiser dans le processus. Ainsi les pays les moins développés sont-ils en passe de devenir les innocentes victimes d'un arrangement auquel ils n'ont aucune part et dont ils ne peuvent se dégager aisément eux-mêmes.

D'autre part, les Gouverneurs africains sont inquiets de la tendance actuelle selon laquelle des problèmes intimement liés au développement de leurs pays voient la recherche de solutions s'effectuer en dehors des institutions internationales créées à cet effet. Ils estiment qu'aucune solution valable aux présents désordres ne saurait tenir leurs intérêts comme négligeables, et que toute solution véritable doit être élaborée dans les réunions internationales, qui permettent à tous les Gouverneurs de participer pleinement à cette élaboration. Ce n'est, selon eux, que pour une action et une collaboration internationales concertées tenant pleinement compte des intérêts de tous les membres de la communauté mondiale, et notamment de ceux des plus faibles d'entre eux, qu'il est possible de parvenir à une solution équitable et durable. Plus encore, ils sont persuadés qu'une façon fragmentaire d'envisager des changements, comme c'est le cas actuellement, ne saurait procurer d'avantages durables à aucun pays, en particulier aux pays les moins développés.

Les Gouverneurs africains estiment en conséquence que c'est dans le cadre du FMI, en tant que représentant l'ensemble de la communauté financière internationale, que doivent se dérouler toutes les négociations essentielles visant à résoudre les problèmes actuels, tant à court qu'à long terme. Dans ce contexte, ils sont convaincus qu'il importe de parvenir le plus rapidement possible à un accord sur le réaligement des principales monnaies et le retour au système des parités fixes. Ils pensent que le Fonds devrait s'attaquer d'urgence à la tâche d'élaborer à partir du système des droits de tirage spéciaux une solution de rechange au système des monnaies de réserve, qui a jusqu'ici été rattaché à l'or et à des monnaies nationales. Ils considèrent que, pour être équitable, un système élargi des droits de tirage spéciaux devrait être conçu de manière à assurer aux pays les moins développés une compensation pour les pertes qui résulteront pour eux des processus d'ajustement entre les pays industrialisés, et qu'un tel système devrait automatiquement corriger tous les effets contraires que

pourraient subir les termes de l'échange et les paiements des pays les moins développés, en même temps qu'il devrait faciliter l'afflux régulier des ressources nécessaires au développement.

Les Gouverneurs africains souhaiteraient que le Gouvernement des Etats-Unis annule la surtaxe de 10 p. 100 récemment appliquée aux importations de certains produits en provenance des pays africains. D'autre part, compte tenu du fait que l'aide américaine à l'Afrique est restée très inférieure à celle qui était accordée à d'autres parties du monde, les Gouverneurs africains se sentent déconcertés par la décision des Etats-Unis de réduire de 10 p. 100 leur programme d'aide à l'étranger, décision qui a été prise à un moment où le taux d'accroissement du volume global de l'aide accordée à l'Afrique déclinait sensiblement.

Les Gouverneurs africains forment le voeu que, dans le souci de préserver la stabilité internationale, la contribution des Etats-Unis aux organismes d'assistance multilatérale soit maintenue et revalorisée. Ils espèrent à cet égard que l'approbation parlementaire de la troisième série de contributions aux ressources de l'Association internationale de développement (IDA) interviendra à bref délai.

Les Gouverneurs africains demandent instamment à tous les gouvernements intéressés de s'efforcer de trouver à leurs présents problèmes des remèdes qui sauvegardent en même temps les intérêts de tous les pays, notamment ceux des moins développés d'entre eux.

Memorandum du Groupe africain aux réunions annuelles,  
Washington, D.C., 1971 à : M. Pierre-Paul Schweitzer,  
Directeur général du Fonds monétaire international

Crise monétaire internationale en cours

Les Gouverneurs africains sont profondément préoccupés par l'actuelle crise monétaire internationale, dont ils évaluent pleinement les effets néfastes pour le commerce extérieur, les paiements et le développement économique général de leurs pays. Ils prennent note avec satisfaction des initiatives prises par le Directeur général et des efforts déployés par le Fonds pour trouver une solution à ce problème. Ils apportent fermement leur appui aux propositions adressées par le Directeur général à la réunion du Groupe des Dix qui s'est tenue à Londres le 15 septembre.

Ce faisant, ils tiennent à exprimer à nouveau leur conviction que le système de Bretton Woods, fondé sur des parités fixes, a rendu de grands services, et que tout le possible doit être fait pour parvenir au plus tôt à un accord sur le réaligement des principales monnaies. Dans les circonstances actuelles, il apparaît que les droits de tirage spéciaux pourraient, convenablement modifiés, apporter comme monnaie de réserve et unité de compte internationale une solution de rechange satisfaisante. Les Gouverneurs souhaiteraient, outre un élargissement de l'emploi des droits de tirage spéciaux que l'administration de ces avoirs soit assurée de manière à garantir aux pays les moins développés la compensation de toute perte résultant pour eux de la crise monétaire actuelle, et à corriger tout effet contraire qu'elle pourrait avoir à long terme sur leurs échanges et leurs paiements.

Les Gouvernements africains estiment que, dans la recherche d'une solution à ce problème, la communauté financière internationale devrait participer toute entière à l'élaboration des décisions. A cette fin, il y aurait lieu de rétablir dans leur plénitude le rôle et l'autorité du Fonds et de les renforcer dans tous les domaines concernant l'ensemble de la communauté internationale, ce qui constitue le seul moyen de sauvegarder les intérêts de tous les pays membres.

Système des droits de tirage spéciaux

Les Gouverneurs africains sont d'avis que la question du volume excessif de dollars en circulation dans le système monétaire international doit être considérée comme un problème distinct, et non confondue avec l'application du système des droits de tirage spéciaux. Ils s'inquiètent en conséquence des suggestions formulées dans certains milieux, selon lesquelles aucun nouveau droit de tirage spécial ne devrait être créé au cours de la seconde période de base.

Les Gouverneurs africains, convaincus que les droits de tirage constituent sans doute, dans les circonstances actuelles, le meilleur élément dont on dispose pour remplacer le dollar, demande instamment au Directeur général de créer le mécanisme nécessaire pour assurer le renforcement du système des droits de tirage spéciaux et l'allocation de ces droits au cours de la seconde période.



Ils notent par ailleurs avec satisfaction que, depuis la dernière réunion, le Directeur général a pris des mesures en vue de la poursuite des études concernant le lien entre les droits de tirage spéciaux et le financement du développement. Ils comptent sur un aboutissement prochain de ces études et espèrent que leurs résultats contribueront dans une large mesure au financement du développement dans leurs pays.

Possibilité de financement des stocks régulateurs

Les Gouverneurs ont noté que le Fonds avait été en mesure de permettre de faire appel aux possibilités de financement des stocks de compensation, grâce auxquelles certains membres avaient pu s'associer au quatrième Accord international sur l'étain. Cette décision a contribué à assouplir les conditions de recours à ces possibilités, conformément à la demande formulée à la dernière réunion annuelle par les Gouverneurs, qui ont apprécié l'intervention personnelle du Directeur général en vue d'obtenir ce résultat. Ils demandent toutefois à nouveau instamment au Fonds et à la Banque mondiale d'aborder de manière pratique et constructive les problèmes que rencontrent les membres dans le domaine des produits de base.